

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(e)s présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Comité de direction

Considérant l'article 19 des statuts de l'OT des Monts du Genevois indiquant : « Un règlement intérieur doit être adopté par le Comité de Direction concernant l'organisation du fonctionnement de l'Office de Tourisme »

Considérant le renouvellement des membres du Comité de direction,

Le Président présente le règlement intérieur. Il confirme qu'il est conforme aux statuts.

Les objectifs principaux de la mise en place de ce règlement intérieur sont :

- d'établir un document officiel qui explique l'organisation et le fonctionnement du codir pour chaque nouveau membre du comité de direction,
- la possibilité d'avoir recours aux pouvoirs en cas d'absence des membres,
- la possibilité de réaliser les réunions en visio-conférence (en cas de nécessité absolue), les réunions en présentiels étant privilégiées,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

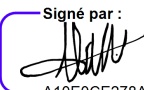
APPROUVE à l'unanimité le règlement intérieur du comité de direction, présenté en annexe.

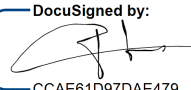
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIER

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

A10E0CE278A0443...

DocuSigned by:

CCAEB1D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(e)s présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Remboursement des frais de déplacements supportés par la Présidence

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991.

Vu l'article 4 des statuts, qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend en dépenses les frais d'administration et de fonctionnement,

Vu l'art. R2221-10 du CGCT, qui précise que les fonctions de membres du Comité de direction sont gratuites.

Considérant que les fonctions de Président, de Vice-Président et de délégué ne sont pas rémunérées,

Considérant que toutefois, les frais de déplacements engagés par le Président, les Vice-Présidents et le délégué pour se rendre aux réunions, salons, formations, etc. peuvent être remboursés,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au titre des frais de missions, voyages et déplacement.

Considérant que la prise en charge des frais occasionnés ne pourra se faire que sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives ainsi que d'un ordre de mission.

Considérant que le remboursement des frais de transport sera effectué conformément au barème kilométrique en vigueur dans le cadre de déplacements automobiles et au réel dans le cadre d'autres moyens de déplacements (avion, train, autocar, etc.).

Au vu de cet exposé le Comité de Direction,**APPROUVE à l'unanimité les conditions de remboursement des frais de déplacements supportés par la Présidence au titre de son mandat aux Monts du Genevois.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIERLe Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

A10E0CE278A0443...

DocuSigned by :

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(e)s présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Délégation de signature à la Directrice de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois

Vu l'article 10 des statuts prévoyant les attributions de la directrice,

Il est proposé au Comité de Direction de donner délégation à la Directrice de l'Office de tourisme des Monts du Genevois, agissant en tant que responsable de l'EPIC, pour prendre décision concernant :

- La création de régie de recettes et d'avances,
- Le pilotage de l'ensemble des services de l'Office de Tourisme,
- Le recrutement du personnel dans la limite des emplois inscrits au budget et la rupture des contrats,
- La préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux de fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,
- Les conventions de partenariats dressées dans le cadre d'événements ou autres actions visant la promotion et le développement du territoire,
- Les actions en justice : elle intente au nom de l'Office de Tourisme les actions en justice et défend l'Office dans les actions intentées contre lui.

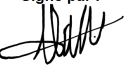
**Au vu de cet exposé le Comité de Direction,
APPROUVE à l'unanimité la délégation de signature à la Directrice.**

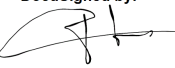
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIER

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

A10E0CE278A0443...

DocuSigned by :

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(e)s présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Tableau des effectifs

Considérant les mouvements de personnel et l'évolution des temps de travail intervenus au sein de l'établissement ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de prendre en compte les évolutions de l'organisation des services et de répondre aux besoins de fonctionnement de l'établissement ;

Considérant que le tableau des effectifs détaille l'ensemble des postes et les grades, échelons et indices correspondants.

Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents, ainsi qu'aux charges sociales afférentes, sont inscrits au Budget Primitif 2026 au chapitre 012,

Considérant le tableau des effectifs présenté en annexe,

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts du Genevois.**

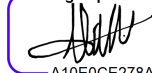
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIER

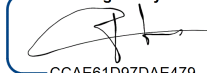
Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :



A10E0CE278A0443...

DocuSigned by :



CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(e)s présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Remboursement des frais professionnels du personnel de l'EPIC

Vu l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme (n°3175), qui stipule que tout déplacement ou voyage quelle que soit la durée est pris en charge par l'employeur,

Considérant que les missions du personnel de l'Office de Tourisme, les amènent à se déplacer tout au long de l'année sur des rencontres interprofessionnelles, salons, foires, congrès mais aussi formations ; que la mission de représentation du Directeur de l'Office de Tourisme l'amène à rencontrer et inviter régulièrement au restaurant les acteurs du territoire ;

Le Président, propose le remboursement de leurs dépenses professionnelles inhérentes à leurs fonctions (frais de transports, péage, parking, frais de repas, hôtel ...) sur la base des justificatifs présentés aux frais réels dans le cadre de leurs missions, pour une durée de 12 mois.

Considérant que l'engagement des différents frais est néanmoins soumis à l'appréciation de l'ordonnateur pour le personnel de droit privé et du Président pour le personnel de droit public.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

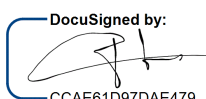
Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIER

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :


A10E0CE278A0443...

DocuSigned by :


CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(s) présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025

*Vu les articles L.134-6 et R.133-10 du Code du tourisme,**Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois, qui prévoit que l'approbation du compte administratif et du compte de gestion est une attribution du Comité de direction,***Considérant** que Monsieur le Président présentera aux membres du Comité de direction les résultats du compte administratif 2025,**Considérant** que le compte de gestion est identique au compte de résultat,**Considérant** que Monsieur le Président présentera les documents annexés,

Les résultats établis au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- **Résultat exploitation : - 238 295.54€**
- **Résultat investissement : - 34 314.60€**

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- **Chapitre 002 (R) de la section exploitation : 282 114.42€**
- **Compte 1068 (R) de la section investissement : 34 314.60€**
- **Chapitre 001 (R) de la section investissement : 25 265.92**

Considérant que l'affectation par chapitres est conforme aux règles budgétaires,**Considérant** que le compte administratif sera présenté lors de la séance,**Considérant** que le compte administratif est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal,**Considérant** que le compte administratif sera annexé à la présente délibération,

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2025 et constate sa conformité avec le compte de gestion,**APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIER

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :



A10E0CE278A0443...

DocuSigned by :



CCAE61D97DAE479...

27300 – OT MONTS DU GENEVOIS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	9 048,68		-34 314,60		-25 265,92
Fonctionnement	545 675,88		-238 295,54		307 380,34
TOTAL I	554 724,56		-272 610,14		282 114,42
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	554 724,56		-272 610,14		282 114,42

MONTS DE GENEVE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 019 643,08	G 1 781 347,54	G-A -238 295,54
	Section d'investissement	B 83 152,49	H 48 837,89	H-B -34 314,60

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 545 675,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 9 048,68 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 2 102 795,57	Q= G+H+I+J 2 384 909,99	=Q-P 282 114,42

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

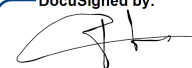
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 2 019 643,08	= G+I+K 2 327 023,42	307 380,34
	Section d'investissement = B+D+F 83 152,49	= H+J+L 57 886,57	-25 265,92
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 2 102 795,57	= G+H+I+J+K+L 2 384 909,99	282 114,42

Sylvain SAGE-VALLIER

Patrick ANTOINE - Président

Signé par :

A10E0CE278A0443...

DocuSigned by :

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 juillet 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, SERVAGE. Madame SALVATGE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur PISSARD. Madame DUPRAZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame FEVAL.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, LE GOUSSE, SAGE-VALLIER, GATELET, MAITREPIERRE. Mesdames CARTIER, DUPENLOUP, COUCHOURON.

Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames AVICE, RAMPON, RUJID.

Invité(e)s présent(e)s : Monsieur SECRETAINE. Mesdames CHAUMONTET et GAY.

OBJET : Ajustement du compte de dépenses imprévues - Constitution d'une provision sur créance - Réaffectation du résultat d'exploitation

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;**Vu la délibération 2026-02 portant sur l'approbation du budget primitif 2026 des Monts du Genevois,**Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;*

Considérant la nécessité de procéder à des corrections et à des ajustements budgétaires

- Le Chapitre 022 « Dépenses imprévues » ne doit plus être utilisé,

En contrepartie, conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil d'administration autorise l'exécutif à procéder à des virements des crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- Nous devons constituer une « Provision sur créances » par l'imputation suivante :
- Nous devons réaffecter le montant du produit exceptionnel sur le Résultat d'Exploitation

Considérant que ces ajustements n'altèrent pas l'équilibre global du budget ;

Au vu de cet exposé le Comité de direction,**DÉCIDE à l'unanimité les ajustements suivants:**

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 100,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 100,00

022		Dépenses imprévues de la section d'exploitation	- 5
023		Virement à la section d'investissement	0
021		Virement à la section d'exploitation	0
011	611	Prestations diverses	+ 5000,00

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
75	7588	Recettes autres	-282 114,42
002	002	Résultat d'exploitation	282 114,42

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur SAGE-VALLIER

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :



A10E0CE278A0443...

DocuSigned by:



CCAE61D97DAE479...